



séparation de bien en cas de divorce

Par **nadeline**, le **27/09/2009** à **17:55**

Je suis mariée sous le régime de la commuanuté. J'ai héritée d'une somme d'argent de mes parents.

Mon marie à mis cet argent sur différents compte à son nom, au non de mon fis et bien sure à mon nom. en cas de divorce puis je récupérer cet somme d'argent?